



1448

KPMG Entreprises
Côte d'Azur
80 route des Lucioles
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
France

Téléphone : +33 (0)4 93 65 44 00
Télécopie : +33 (0)4 93 65 47 13
Site internet : www.kpmg.fr

Exemplaire destiné au Greffe



**Société Azurienne de Gestion et de
Commercialisation S.A.R.L.**

Rapport du commissaire à la transformation

sur la transformation de la
Société Azurienne de Gestion et de
Commercialisation S.A.R.L.
en Société Azurienne de Gestion et de
Commercialisation S.A.S.

Assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2007.
Société Azurienne de Gestion et de Commercialisation S.A.R.L.
Le Louvre - 13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE

Ce rapport contient 3 pages

Référence : CL.JR.PL



KPMG Entreprises
Côte d'Azur
80 route des Lucioles
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
France

Téléphone : +33 (0)4 93 65 44 00
Télécopie : +33 (0)4 93 65 47 13
Site internet : www.kpmg.fr

Société Azurienne de Gestion et de Commercialisation S.A.R.L.

Siège social : Le Louvre - 13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE

Capital social : 100 000 €.

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la Société Azurienne de Gestion et de Commercialisation S.A.R.L. en Société Azurienne de Gestion et de Commercialisation S.A.S.

Assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2007.

Mesdames, Messieurs,

En exécution des missions qui nous ont été confiées en application des articles L. 224-3 du Code de commerce par décision unanime des associés en date du 6 octobre 2006 et L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à :

- a) Contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

- b) Analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre analyse de la situation de la société est la suivante :

Le changement de structure juridique est envisagé dans le cadre de l'évolution de l'activité du groupe.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Valbonne, le 10 janvier 2007

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Philippe Levert
Directeur Adjoint Côte d'Azur